

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la mer

**Direction générale des affaires maritimes,
de la pêche et de l'aquaculture**

Arrêté du 28 avril 2022

fixant la nomenclature des personnels d'exécution et officiers subalternes
pour l'application du décret n°2021-603 modifié

NOR : MERM2212839A

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de la mer,

Vu le décret n°2022-660 du 25 avril 2022 modifiant le décret n° 2021-603 du 14 mai 2021 instituant une aide aux employeurs de marins embarqués sur certains navires à passagers effectuant des trajets internationaux,

ARRÊTE

Article 1er

L'aide prévue à l'article 1 du décret n° 2021-663 modifié est, pour l'application de l'alinéa 4 de cet article, accordée aux personnels d'exécution dont les codes fonctions commencent par les lettres J à S, et aux officiers subalternes dont les codes fonctions commencent par les lettres F et G.

Article 2

Le présent arrêté est applicable à Wallis et Futuna.

Article 3

Le directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 28 avril 2022

Pour la ministre de la mer et par délégation

Le directeur général des affaires maritimes,
de la pêche et de l'aquaculture

Éric BANEL